

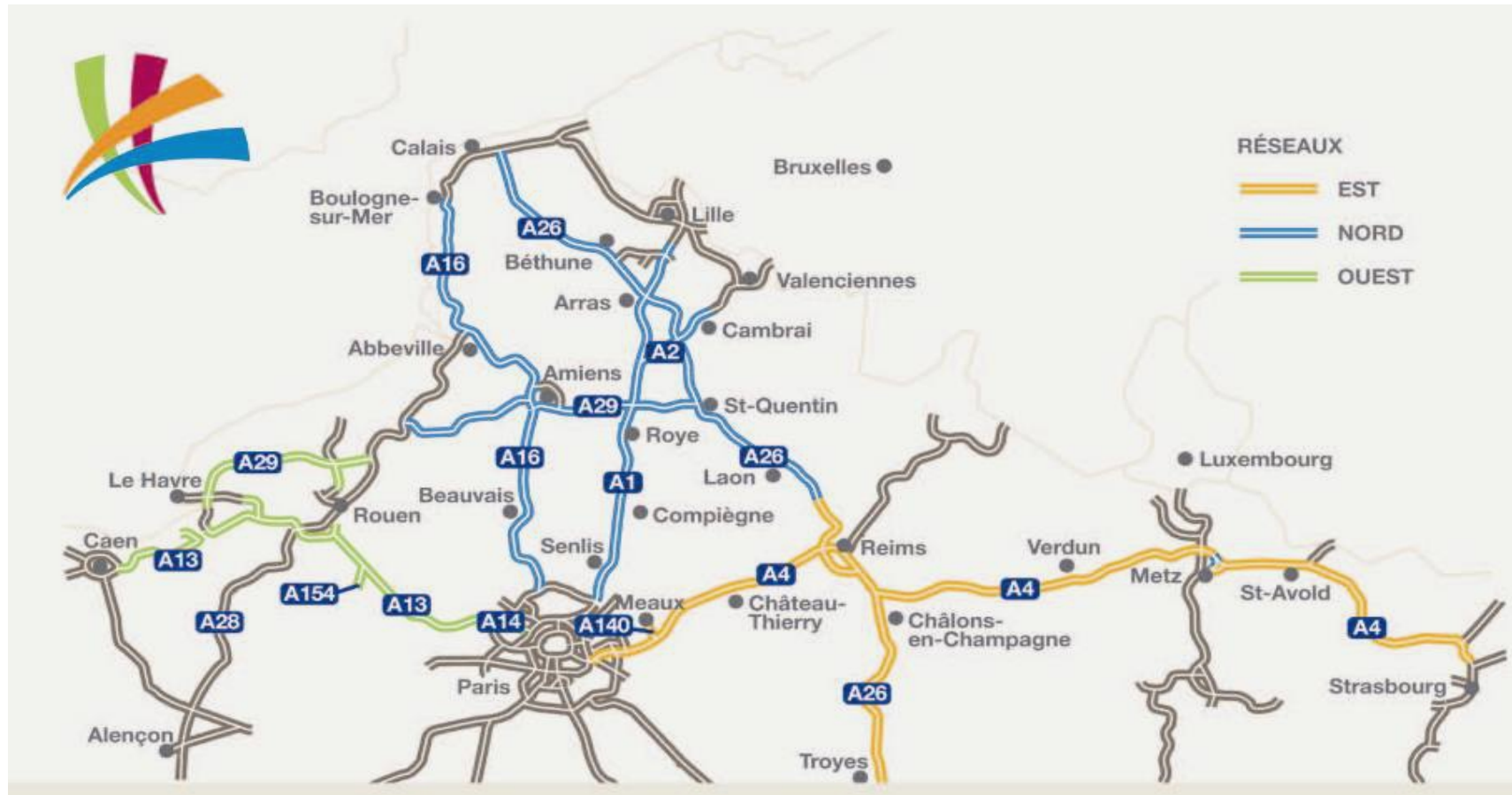
Les prises à contresens sur un réseau concédé

Pascal CONTREMOULINS

Sanef



Le réseau du groupe sanef



La connaissance des contresens

- **Mise en place d'un observatoire des contresens:**
 - Connaissance exhaustives des événements contresens aussi bien signalés que confirmés(il est à noter que cette connaissances est étroitement liée aux équipements ou aux moyens en place)
 - Sensibilisation en interne à la problématique des contresens
 - Orientation des politiques d'équipement
 - Identification des éventuelles zones de récurrence.
 - Enrichissement de la base commune ASFA

Ces éléments sont collectés par les 3 PC du groupe et consolidés dans une base spécifique

L'accidentologie

- **Les contresens représentent 1 accident mortel sur 20 pour l'ensemble du secteur concédé.**
- **Pour les réseaux du groupe sanef :**
 - Entre 2007 et 2013 : 20 accidents corporels
 - Dont 10 accidents mortels sur les 211 survenus dans cette période sont dus à des contresens.
 - Causes :
 - Alcool : 4 conducteurs sous son emprise
 - Âge : 5 conducteurs séniors (+ 80 ans)
 - Maladie : 1 conducteur souffrait de la maladie d'Alzheimer.

Origine du contresens

- **Une démarche plutôt volontaire**
- **Demi-tour ou marche arrière en section courante motivés par :**
 - une sortie dépassée
 - une aire dépassée
 - une erreur de direction
 - un accès à une section payante
 -

Dans le cas de marche arrière le contrevenant considère souvent à tort qu'il n'est pas à contresens et minimise le risque.

A l'origine d'un contresens

- **Une démarche plutôt involontaire**
- Accès à l'autoroute par l'emprunt d'une bretelle de sortie :
 - au niveau d'une aire
 - au niveau d'un échangeur ou diffuseur

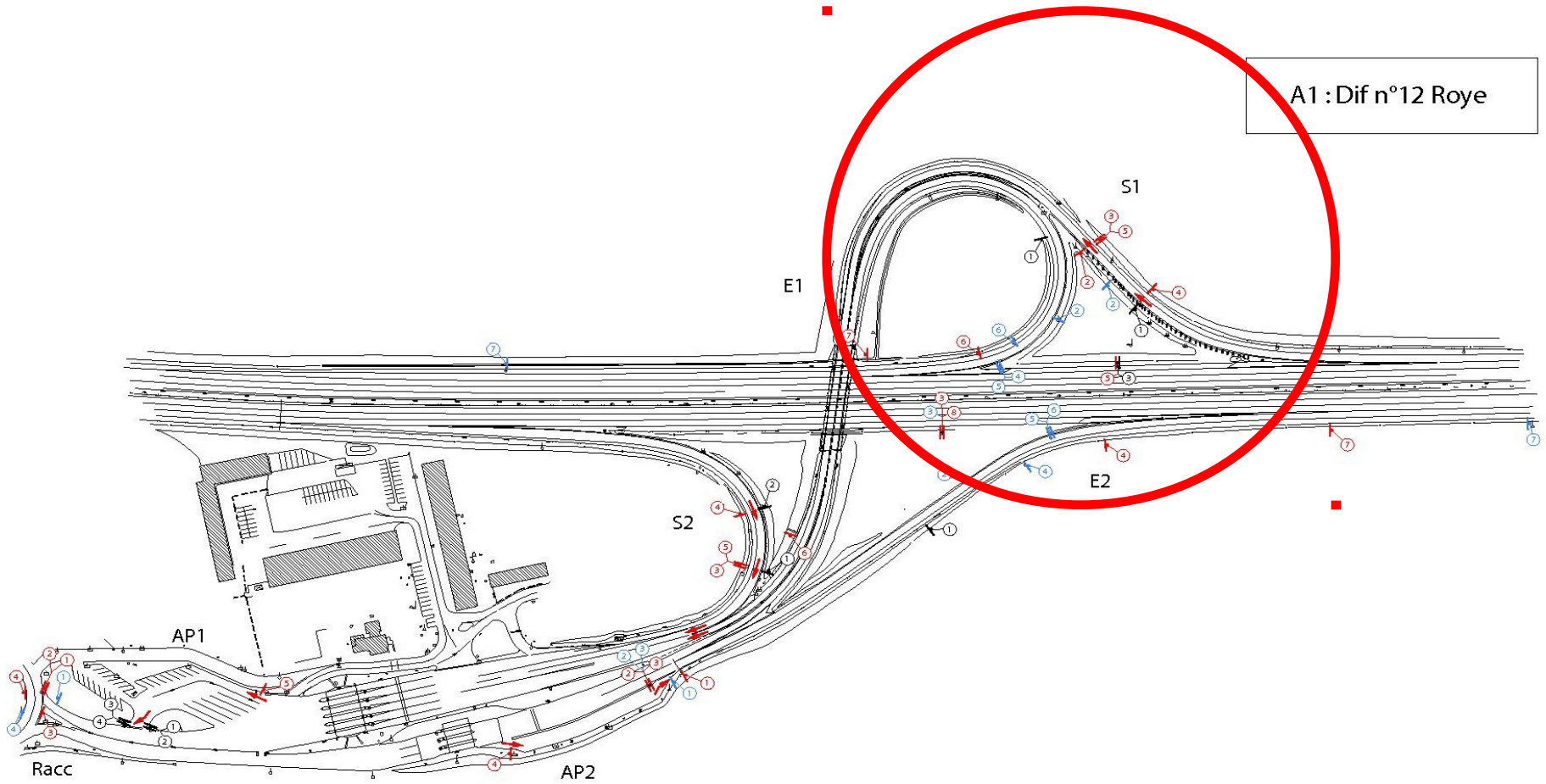
Les mesures de prevention

Audit des aires et des échangeurs :

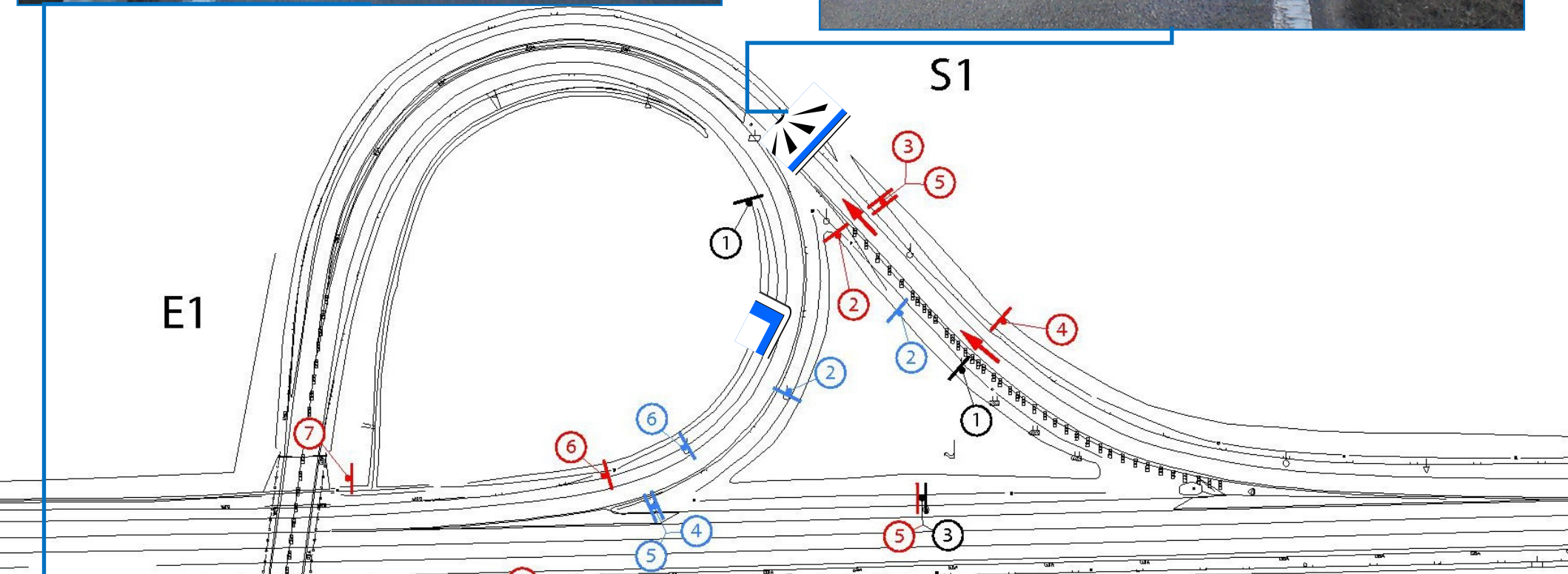
- **450** sites audités et des travaux engagés
 - la signalisation horizontale a été renforcée (flèches au sol)
 - plus de **5000** panneaux de police ont été remplacés ou déplacés en conformité avec l'IISR et la note 129.

• **Peu de problèmes liés à la signalisation directionnelle ont été identifiés. Des compléments sont envisagés pour renforcer la séparation des bretelles bidirectionnelles.**

A1 : Dif n°12 Roye



- Ⓢ A conserver
- Ⓡ A déposer
- Ⓣ A créer ou repose



Nantes, le 11 decembre 2014



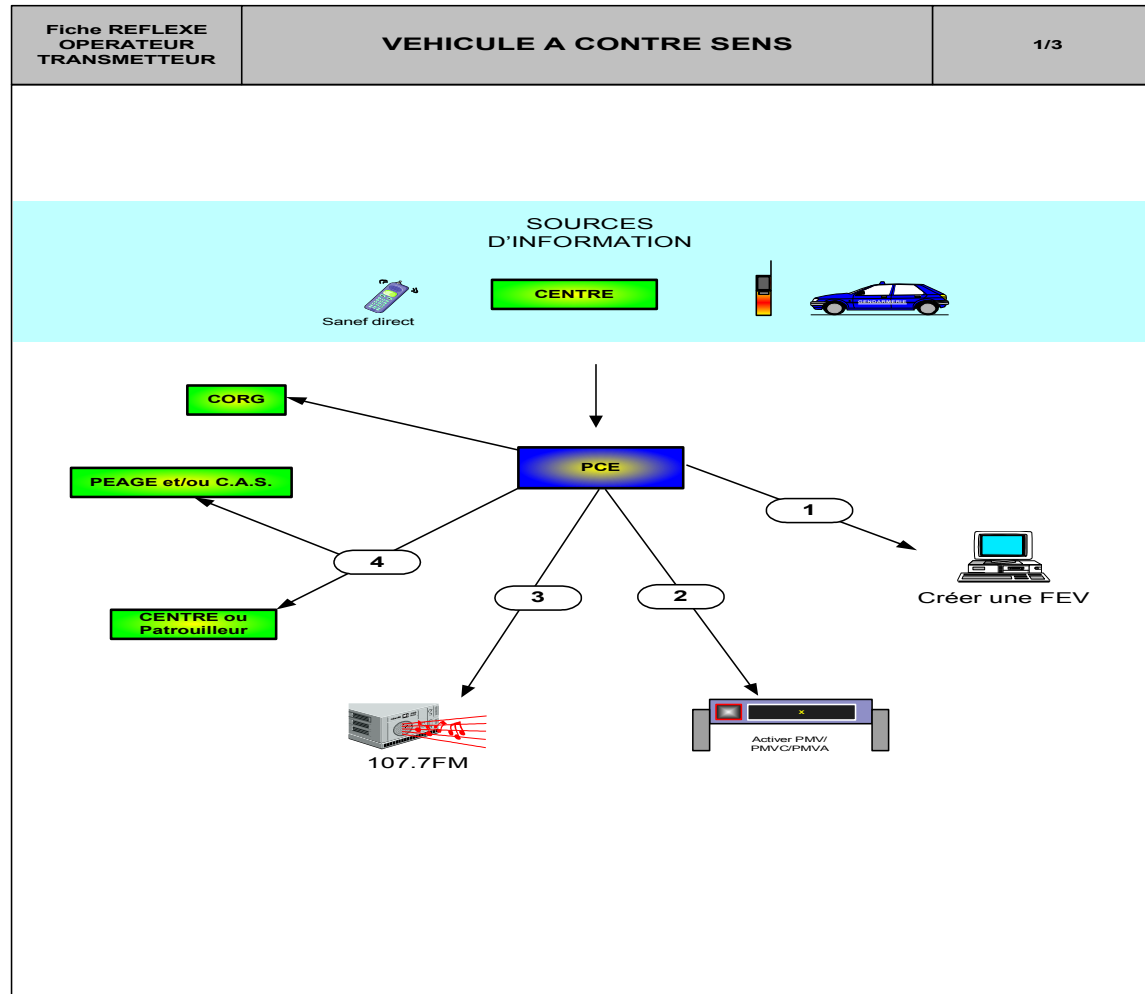


Nantes, le 11 décembre 2014

Les mesures d'exploitation

- **Dés qu'un contresens est signalé une fiche événement est créée et les mesures suivantes sont activées dans le plan d'action :**
 - Affichage des PMV dans le sens impacté dans un rayon de 40km
 - Message sur 107.7 avec localisation du signalement
 - Alerte des forces de police
 - Envoi d'un patrouilleur dans la zone avec pour mission l'information des conducteurs roulant dans le bon sens
 - Information des gares de péage ou des centres d'aide et de supervision avec fermeture des voies de péage en système fermé dans un rayon de 40 km
 - Fermeture des tunnels dans les zones concernées
 - Envoi d'un message sur terminaux embarqués des véhicules via Autoroute trafic

Les mesures d'exploitation



Les mesures d'exploitation



Merci

Pascal Contremoulins
Responsable sécurité groupe sanef

P.contremoulins@sapn.fr

:

Nantes, le 11 décembre 2014